
AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet de renforcement du système d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la ville de Djougou et ses environs _Phase 2.

Objet : Réalisation de l'étude d'impact environnemental et social dans le cadre du projet de renforcement du système d'AEP de la ville de Djougou et ses environs, phase II (relance).

Référence du marché : PI_DDPE_81203

Avis N° 03A/23/SONEB/DG/PRMP/DDPE/S-PRMP du 07 NOV 2023

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 31 juillet 2023.
2. La République du Bénin à travers la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) a sollicité un financement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour la mise en œuvre de la seconde phase du projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Djougou et ses environs. Ce projet représente l'une des actions prioritaires prévues dans le Programme d'Actions du Gouvernement qui vise un accès universel à l'eau potable au Bénin à l'horizon 2025. La Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social dans le cadre du projet de renforcement du système d'AEP de la ville de Djougou et ses environs, phase II (PI_DDPE_81203).
3. Les prestations comprennent entre autres :
 - Représentation de la SONEB durant toute la procédure d'Etude d'Impact Environnemental et Social ;
 - Réalisation de l'état des lieux du milieu (physique, biologique, socio-économique) d'accueil du projet ;
 - Evaluation des impacts environnementaux du projet (négatifs et positifs) ;
 - Analyse des risques liés au projet dans les phases de construction et d'exploitation ;
 - Proposition des mesures de sécurité pour prévenir et gérer les risques liés au projet ;
 - Présentation du rapport d'EIES/PGES au cours de l'atelier de validation à l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE),

4. Le délai de réalisation de la mission est de deux mois et demi (2,5 mois) à compter de la date de signature du contrat avec le consultant, dont 02 mois pour l'élaboration du rapport provisoire et 0,5 mois pour la prise en compte des observations issues de l'atelier de validation du rapport définitif à transmettre à l'ABE.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis¹. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

¹ La satisfaction des critères de sélection requis suppose pour le cabinet/firme l'obtention de la note minimale requise

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	10 points si le domaine d'activités « AEP » est indiqué sur le registre de commerce ou les statuts. Dans le cas contraire, le candidat aura 00 point. En cas de groupement, les notes seront octroyées proportionnellement au nombre de membres du groupement	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des 10 dernières années	25	Expérience dans le domaine de l'alimentation en eau potable en milieu urbain : 05 points par expérience prouvée, jusqu'à concurrence de 25 points	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des 10 dernières années	50	Expérience dans le domaine de la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social de projets d'alimentation en eau potable : 12,5 points par expérience prouvée, jusqu'à concurrence de 50 points	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3)</i>

			<i>ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	Présentation technique du cabinet (2,5 points) et son organigramme (2,5 points).	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
Disposer d'un personnel composé d'au moins : <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) expert environnementaliste (BAC+5), Chef de mission ayant au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles et ayant exécuté au moins deux (02) missions similaires d'EIES ; • Un (01) Ingénieur hydraulicien ou génie rural (BAC+5), ayant au moins sept (07) ans d'expériences professionnelles et ayant exécuté deux (02) missions similaires en Afrique sub-saharienne ; ▪ Un (01) Sociologue (BAC+4), ayant au moins cinq (05) ans d'expériences professionnelles et ayant exécuté deux (02) missions similaires en Afrique sub-saharienne. 	10	<p>2,5 points par expérience présentée par l'expert environnementaliste, Chef de mission jusqu'à concurrence de 5 points</p> <p>1,25 point par expérience présentée par Ingénieur hydraulicien ou génie rural jusqu'à concurrence de 2,5 points</p> <p>1,25 point par expérience présentée par le Sociologue jusqu'à concurrence de 2,5 points</p>	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-quinze (75) points sur cent (100) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *la Personne responsable des marchés publics de la SONEB* ; E-mail : prmp@soneb.bj et prendre connaissance des documents de présélection au *secrétariat permanent des marchés publics* : 1^{er} étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau N°112 bis, Cotonou, Tél : (229) 21 31 22 72 de 8h à 12h30 et 14h à 17h30 heure locale (GMT+1) et sur le site web www.soneb.bj.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ~~1.0. NOV. 2023~~... Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : 1^{er} étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau N°112 bis, Cotonou, Tél : (229) 21 31 22 72 de 8h à 12h30 et 14h à 17h30 heure locale (GMT+1). Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par mails. Ce dossier peut être téléchargé *sur le site web* : www.soneb.bj ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après *Secrétariat de la PRMP* : 1^{er} étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau N°113 bis, au plus tard le au plus tard le~~2.0. NOV. 2023~~..... à 09 heures 30 minutes, heure locale (GMT+1). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après *Direction Générale de la SONEB, 3^{ème} étage Salle de conférence Bureau N°311, le même jour à 10 heures.*

Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.


Hugues MEHOU
Personne Responsable des Marchés Publics

I. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.² ;

Veillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation